



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté la résolution numéro 2024-12-297 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025.

La tenue des séances ordinaires du Conseil municipal débutera à 19h, en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 9 juin et du 8 septembre 2025 qui seront tenues au Club de l'Âge d'or "Three Stars", sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 13 janvier 2025	Salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 10 février 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 10 mars 2025	Salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 14 avril 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 12 mai 2025	Salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 9 juin 2025	Salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 14 juillet 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 11 août 2025	Salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 8 septembre 2025 (année d'élection)	Salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Mercredi, 1 ^{er} octobre 2025	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 10 novembre 2025	Salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 8 décembre 2025	Centre multifonctionnel de Gascons

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 10^{ième} jour de décembre 2024

Yan Ritchie, greffier-trésorier